

**PROCESSUS VAE POUR LA  
CERTIFICATION PROFESSIONNELLE  
DE SOCIO-ESTHETICIEN(NE)  
RECONNUE AU RNCP**

**[RNCP37818 - Socio-esthéticien \(francecompetences.fr\)](https://francecompetences.fr)**

**Date de validité de la certification : 19/07/2028**

**OBJECTIF GÉNÉRAL**

Former des professionnel(le)s du soin esthétique à la prise en charge de personnes fragilisées dans le cadre médical, médico-social et social en collaboration avec des équipes pluridisciplinaires.

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

Après l'obtention de la certification, les Socio-esthéticien(ne)s sont capables de :

- Travailler en équipes pluridisciplinaires
- Définir les besoins de soins socio-esthétiques
- Prodiguer des soins socio-esthétiques adaptés aux personnes fragilisées
- Animer des ateliers collectifs et participatifs
- Conseiller les bénéficiaires sur les gestes d'hygiène et de soins, ainsi que sur les produits cosmétiques à utiliser afin de prévenir et/ou atténuer certaines pathologies cutanées
- Transmettre aux équipes l'information sur les actions socio-esthétiques mises en œuvre
- Evaluer les bénéfices des actions socio-esthétiques dans le cadre d'une prise en charge globale

**PUBLIC/PRÉREQUIS**

- Professionnel(le)s de l'esthétique
- Titulaire d'un diplôme d'Etat d'esthétique-cosmétique : CAP, BP, BTS, BAC PRO
- **Justifier d'une expérience professionnelle en soins socio-esthétiques d'au minimum 1 an (ou 1607h) auprès de public fragilisé physiquement, socialement ou psychiquement dans les milieux, médical, médico-social et social.**
- Proposer un projet professionnel motivé

*« Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'une expérience d'au moins 1 an, en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). » (Loi n°2016-1088 du 8 août 2016, relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels)*

## RECRUTEMENT DES CANDIDATES

- Dossier de candidature à compléter et à retourner (choix du cursus : Formation certifiante ou VAE) à télécharger sur [www.socio-esthetique.fr](http://www.socio-esthetique.fr)
- Entretien oral avec commission de recrutement (programmé dans la semaine qui suit la réception du dossier de candidature).
- Bilan de positionnement en fonction des compétences acquises au cours du parcours professionnel du candidat établi par le CODES.

Contact : 02 47 64 71 22 ou [contact@se-codes.fr](mailto:contact@se-codes.fr)

## DEROULE DU PROCESSUS VAE

**Durée processus VAE : 1 an à compter de la signature du contrat d'engagement VAE**

### **1<sup>ère</sup> étape: RECRUTEMENT DES CANDIDATES**

- Dossier de candidature à compléter et à retourner (choix du cursus : Formation certifiante ou VAE) à télécharger sur [www.socio-esthetique.fr](http://www.socio-esthetique.fr)
- Entretien oral avec commission de recrutement

Contact : 02 47 64 71 22 ou [contact@se-codes.fr](mailto:contact@se-codes.fr)

Les dossiers de candidature sont examinés par une commission de sélection. Si le dossier est recevable, le candidat est convoqué à un entretien en présentiel ou en distanciel.

L'entretien permet d'apprécier la détermination du candidat à suivre le processus VAE, de s'assurer des moyens qu'il a mis en œuvre pour intégrer ce cursus et de vérifier qu'il a bien les capacités, les prérequis et motivations nécessaires pour suivre le processus VAE.

Les candidats seront avisés du résultat d'admission par courriel après l'entretien, accompagné des documents administratifs :

- Contrat VAE,
- Règlement intérieur,
- Livret de recevabilité (livret 1),

pour valider l'inscription à la session visée dans le dossier de candidature.

En cas de refus, le (la) candidat(e) est avisé(e) des raisons du refus et des préconisations pour renouveler sa candidature.

L'inscription ne deviendra définitive qu'au retour du contrat VAE signé par le(la) candidat(e).

### **2<sup>ème</sup> étape : Le dossier de recevabilité (livret 1):**

Ce dossier (preuves matériels telles que contrats, factures, bilans annuels, fiches de paie, attestation de bénévolat etc....) va permettre d'examiner le projet et les conditions d'éligibilité d'un(e) candidat(e) à une VAE. Dans ce livret, le(la) candidat(e) explique succinctement sa volonté de se lancer dans une démarche de VAE et indique le diplôme qu'il(elle) vise en fonction des compétences qu'il(elle) possède (adéquation entre les compétences et les différentes expériences professionnelles/bénévoles etc....). L'organisme

certificateur prononce sous deux mois maximum un avis de recevabilité ou de non-recevabilité. Dans le second cas, il sera expliqué au candidat les raisons du refus et des conseils et recommandations lui seront fournis.

A noter que la recevabilité, une fois validée par la commission est valable 3 ans.

(Tarif de cette étape : 350€)

### **3<sup>ème</sup> étape : Dossier VAE (Livret 2) :**

Ce dossier va permettre au candidat d'expliquer précisément les activités menées et les compétences acquises pour prouver qu'il a le niveau requis pour obtenir le diplôme visé.

A réception du dossier de recevabilité du (de la) candidat(e) et du livret 2 :

- Si le(la) candidat(e) apporte les preuves de son expérience professionnelle et de l'acquisition des compétences en socio-esthétique dans chacun des milieux médical, médico-social et social : le(la) candidat(e) passe les épreuves des différents blocs de compétences en vue de la certification complète.
- Si le(la) candidat(e) n'apporte pas de preuves suffisantes de son expérience et de l'acquisition des compétences socio-esthétique dans chacun des secteurs d'intervention : il lui est proposé de compléter l'acquisition des compétences du (ou des) bloc(s) manquants au travers d'un programme de formation personnalisé ET de valider les compétences de chacun des bloc(s) de compétences au travers du programme des épreuves d'évaluation en vue de la certification complète.

(Tarif de cette étape : 1200€)

A cette étape, le CODES propose un accompagnement à la VAE dispensé par un professionnel formé à cette activité (Cf. « Programme d'accompagnement à la VAE du CODES »). Ce service est facturé 800€.

### **4<sup>ème</sup> étape : Les épreuves d'évaluation pour l'obtention de la certification par blocs de compétences :**

Les épreuves d'évaluation dans le cadre de la VAE sont identiques aux épreuves d'évaluation dans le cadre de la formation professionnelle continue, à savoir :

- **Bloc de compétences n°1 : Elaborer et présenter un projet socio-esthétique en réponse aux besoins des structures commanditaires**

**Evaluation 1 :** Mises en situation professionnelle simulées sur l'un des 3 secteurs d'intervention

**Durée :** 2h par secteur d'intervention - Epreuves écrites en centre

**Modalités d'évaluation :** il est demandé au (à la) candidat(e) d'élaborer et de présenter un projet d'interventions socio-esthétiques en cohérence avec les demandes de prises en charge exposées par l'équipe pluridisciplinaire à partir du projet d'établissement.

Le (la) candidat(e) devra :

-Décrire précisément les spécificités liées au secteur d'intervention, les problématiques liées aux personnes prises en charge dans la structure et leurs conséquences,

- Identifier son champ d'intervention

-Définir les propositions et les objectifs d'intervention en socio-esthétique préconisées pour accompagner la ou les personnes

- **Bloc de compétences n°2 : Mener une intervention individuelle ou collective socio-esthétique dans le secteur médical, médico-social ou social.**

**Evaluation 2 :** Mises en situation professionnelle réelles ou simulées dans l'un des 3 secteurs d'intervention / Soin individuel

**Durée :** 2h par secteur d'intervention

**Modalités d'évaluation :** Il est demandé au (à le) candidat(e) de réaliser une intervention individuelle socio-esthétique adaptée aux spécificités de la personne accompagnée et aux demandes de prises en charge exposées par l'équipe pluridisciplinaire, en présence du jury.

Le (la) candidat(e) devra démontrer ses capacités :

-à s'intégrer à l'équipe pluridisciplinaire

-à prendre en compte les spécificités du service,

-à entrer en relation avec la personne, en adaptant sa posture, son savoir-être, son savoir-faire,

-à organiser son temps et son intervention de façon optimale,

-à apporter des réponses adaptées aux problématiques soulevées par la personne

-à respecter les règles d'hygiène, de confidentialité et de déontologie

-à s'adapter aux contraintes de l'environnement

-à mesurer les impacts et les ressentis de l'intervention auprès de la personne.

**Evaluation 3 :** Mises en situation professionnelle réelles ou reconstituées dans l'un des 3 secteurs d'intervention / Atelier collectif

**Durée de l'épreuve :** 2h par secteur d'intervention

**Modalités d'évaluation :** Il est demandé au (à le) candidat(e) d'animer un groupe de personnes sur une thématique précise. L'animation devra être adaptée aux spécificités des participant(e)s et aux demandes de prises en charge exposées par l'équipe pluridisciplinaire, en présence du jury.

. Le (la) candidat(e) devra démontrer ses capacités :

- à organiser son temps,
- à gérer un groupe de manière participative et interactive,
- à adapter sa posture, son savoir-être et son savoir-faire,
- à gérer les règles d'hygiène
- à s'assurer auprès des bénéficiaires des impacts de l'intervention collective.

**-Bloc de compétences n°3 : Conduire l'analyse de la pratique et en garantir l'amélioration continue dans les structures commanditaires**

**Evaluation 4** : Mise en situation professionnelle réelle dans l'un des 3 secteurs d'intervention/Transmissions

**Durée** : 1h- Epreuve écrite en centre

Remise d'une fiche de suivi au jury concernant les transmissions et actions complémentaires suite à une intervention individuelle.

**Modalités d'évaluation** : Il est demandé au (à la) candidat(e) d'effectuer des transmissions pertinentes, sur la base des informations collectées lors des interventions individuelles et collectives destinées à l'équipe pluridisciplinaire, en vue d'améliorer l'accompagnement global du (des) bénéficiaires.

Le(la) candidat(e) devra montrer ses capacités :

- à analyser les informations pertinentes à transmettre à l'équipe pluridisciplinaire à l'issue de la prise en charge socio-esthétique,
- à respecter les règles de déontologie et du secret professionnel,
- à établir un bilan de l'accompagnement effectué et à préconiser des améliorations pour les interventions futures.

**Evaluation 5** : Mise en situation professionnelle réelle dans l'un des 3 secteurs d'intervention/Bilan d'activités

**Durée** : 3h-Epreuve écrite en centre

**Modalités d'évaluation** : Il est demandé au (à la) candidat(e) de rédiger un bilan des interventions socio-esthétiques réalisées.

Le (la) candidat(e) devra démontrer ses capacités :

-à rédiger un bilan quantitatif et qualitatif de ses interventions

-à proposer des préconisations pertinentes en vue de l'amélioration de la pratique socio-esthétique et de la prise en charge globale.

Chacun des blocs de compétences peut être validé de manière autonome.

A l'issue des épreuves de chacun des blocs, le(la) candidat(e) devra soutenir devant le jury de certification une présentation orale : démontrant ses capacités d'analyse de son parcours de formation, des expériences professionnelles vécues et des compétences acquises, des capacités de promotion de la socio-esthétique, d'organisation en termes de recherche de vacations et d'emploi.

Au terme de cette soutenance, le jury de certification se réunit et vérifie que le (la) candidat(e) satisfait à l'ensemble des critères pour l'obtention de la certification.

### **-Epreuve finale :**

**Evaluation 6** : Soutenance orale devant jury de certification

**Durée** : 1h

**Modalités** : Présentation de son rôle/métier /identité de socio-esthéticien(ne) : démontrer que l'expérience et le parcours professionnel ont permis d'acquérir et de mettre en pratique les compétences exhaustives et indispensables à l'exercice de la socio-esthétique conformément au référentiel métier.

Pour les candidats(e)s en situation de handicap, Le CODES mobilise ses collaborateurs, ses locaux et ses outils pour adapter au maximum les moyens de la formation et accueillir, accompagner et former les personnes en situation de handicap.

Les lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Par ailleurs un référent handicap est identifié au sein du CODES.

Le référent handicap coordonne les actions menées pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap et leur réussite dans le parcours de formation. Il propose un accompagnement pour apporter des réponses personnalisées et adaptées à leur situation et à leur besoin. Il collabore avec les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation et vers l'emploi.

Contactez la référente handicap du CODES : Marie SEGUINEAU, 02 47 64 71 22, [contact@se-codes.fr](mailto:contact@se-codes.fr)

## LIEUX

**Les épreuves d'évaluation se déroulent en présentiel au sein du CODES CHRU Tours (37) ou dans des structures conventionnées CODES réparties au niveau national ET en distanciel via l'outil Zoom.**

Le CODES est l'**unique organisme associatif** en France à délivrer le **Titre RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de « Socio-esthéticien(ne) » (Titre niveau IV)** après validation de l'ensemble des épreuves.

## COÛT DE LA VAE :

Evaluation/Instruction des livrets 1, 2 + organisation des épreuves d'évaluation : **1550€** (Organisme non assujetti à la TVA)

Programme d'accompagnement à la VAE (option facultative) : **800€** (Organisme non assujetti à la TVA)

**Si besoin d'une formation complémentaire : devis personnalisé intégrant les différents modules de formation en fonction des besoins déterminés lors de l'évaluation du livret 2. Un avenant au contrat VAE sera établi à l'acceptation du devis et programme.**

Possibilités de prises en charge par les organismes de financement de la formation continue.

## CONTACT :

Le CODES accueille et répond aux questions du (de la) candidat(e) sur la procédure VAE du CODES et le Titre de socio-esthéticien(ne) au 02 47 64 71 22.

## ATTENDUS POST CERTIFICATION :

Le taux de certification de la VAE est de 100% pour 2023 (1 candidate présentée en 2023).

**Le taux d'insertion vers le métier visé est de 100%.**

Répartition des secteurs d'activité dans lesquels la candidate travaille : 1/3 sur chacun des secteurs médical, médico-social et social.